



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

GIVENCH
en Cohésion

Jeudi 3 septembre 2026

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Patrick BECQUET	X		
Virginie BARLET	X		
Guillaume VEGA	X		
Geneviève BACQ		X	Virginie BARLET
Jean Michel HULOT		X	Marjorie WEPPE
Monique DEFONTAINE		X	Olivier EVRARD
Claude DUBOIS	X		
Frédéric HASTEY	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Marjorie WEPPE	X		
Olivier EVRARD	X		
Blandine FILIPIAK	X		
Nicolas LECOCQ	X		Arrivée à 18h36
Aline PARENT-MILLIAIRE		X	Alice RINGEVAL
Alice RINGEVAL	X		

Ouverture de séance : 18h30

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 26 juin 2026
2. Fixation des tarifs du repas de la fête du village 2026

1. Approbation du PV du 26 juin 2026

Pierre SENECHAL : C'est un petit conseil. Y a-t-il des remarques sur ce PV ?

Vote :

Pour	18	Pierre SENECHAL, Patrick BECQUET, Virginie BARLET, Guillaume VEGA, Geneviève BACQ, Jean Michel HULOT, Monique DEFONTAINE, Claude DUBOIS, Frédéric HASTEY, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Marjorie WEPPE, Olivier EVRARD, Blandine FILIPIAK, Aline PARENT-MILLIAIRE, Alice RINGEVAL
Abstention		
Contre		
	18	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 18 voix Pour.

2. Fixation des tarifs du repas de la fête du village du samedi 12 septembre 2026

Rapporteur : Virginie NOE

Considérant que la commune organise la fête du village les 11, 12 et 13 septembre 2026 ;

Considérant qu'à cette occasion, la commune souhaite proposer un repas aux habitants et participants à la manifestation ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des repas proposés ainsi que les modalités de règlement ;

Il est proposé :

- De fixer les tarifs du repas de la fête du village, qui aura lieu le samedi 12 septembre 2026, comme suit :
 - Repas adulte : 15,00 €, comprenant une assiette champêtre composée de potjevleesch, frites, tarte et café, hors boissons ;
 - Repas enfant : 10,00 €, comprenant saucisses, frites et tarte, hors boissons.

Un repas de substitution pourra être proposé sur demande, notamment en cas d'incompatibilité avec le menu prévu, selon les possibilités d'organisation, et ce aux mêmes tarifs énoncés ci-dessus.
Les boissons ne sont pas comprises dans le prix des repas.

La fourniture des repas sera réalisée en collaboration avec la Friterie Momo.
L'association la confrérie du vignoble proposera des boissons à la vente.

- Dit que le règlement des repas sera effectué en mairie, préalablement à la manifestation, dans le cadre de la régie « location de salle et activités culturelles ». Les recettes correspondantes seront encaissées par l'intermédiaire de cette régie.

Pierre SENECHAL : Y a-t-il des questions ?

Blandine FILIPIAK : Ce ne sera que sur réservation ?

Jérôme BRUYERE : Oui, mais on pourra acheter des frites sans réservation.

Virginie NOE : On peut proposer un repas alternatif avec 2 saucisses.

Pierre SENECHAL : On va le préciser dans le flyers.

18h36 : Arrivée de Nicolas LECOCQ

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL, Patrick BECQUET, Virginie BARLET, Guillaume VEGA, Geneviève BACQ , Jean Michel HULOT, Monique DEFONTAINE, Claude DUBOIS, Frédéric HASTEY, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Marjorie WEPPE, Olivier EVRARD, Blandine FILIPIAK, Nicolas LECOCQ, Aline PARENT-MILLAIRE, Alice RINGEVAL
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

Clôture de séance : 18h37

SENECHAL Pierre
Président de séance



VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance

